

**RECTORAT
DPATE 2**

Bureau de gestion des agents non titulaires

2025-2026

Affaire suivie par :
Géraldine LEROY
Tél : 0262481041
Mél : geraldine.leroy@ac-reunion.fr
Affaire suivie par :
Roxane MACRE
Tél : 0262481148
Mél : roxane.macre@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 30/03/2026

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs
Les Chefs d'établissement public
Les Chefs de division et de service
Le Directeur de l'EAFIC
Le DRAJES
Le DRONISEP
Le DRAIO
La Médecin conseillère technique
L'Infirmière conseillère technique
La Conseillère technique du service social
Le DRAFFIC
Les Directeurs de CIO
Les Inspecteurs de l'éducation nationale
du premier et second degrés chargés d'une
circonscription

Objet : Appréciation sur la manière de servir des agents contractuels administratifs, techniques, sociaux et de santé – Campagne 2026

Références :

- Code général de la fonction publique ;
- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État.

Annexe : fiche d'évaluation

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'évaluation des agents non titulaires au titre de l'année scolaire 2025-2026.

I – Modalités de mise en œuvre

Cette procédure concerne tous les agents contractuels exerçant des fonctions administratives, sociales, de santé, techniques et de laboratoire recrutés par contrat à durée déterminée inférieur ou égal à 12 mois.

Je vous saurais gré de bien vouloir compléter et signer la fiche d'évaluation jointe en annexe pour chacun des **agents contractuels en contrat à durée déterminée** affectés dans vos services, à l'exception des contractuels ATTEE des EPLE.

S'agissant des **agents contractuels en contrat à durée indéterminée**, ils font l'objet d'une évaluation

suite à un entretien professionnel qui donne lieu :

- à un compte rendu établi selon le modèle utilisé pour les personnels titulaires,
- ainsi que d'un compte rendu d'entretien de formation.

L'entretien professionnel porte sur les résultats professionnels de l'agent au regard des objectifs qui lui ont été assignés et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève.

Pour toute précision complémentaire, je vous invite à vous référer à la circulaire rectoriale du 19/02/2026 relative à l'entretien professionnel des personnels administratifs, sociaux et de santé – campagne 2026.

J'appelle votre attention sur les points suivants :

- Lorsqu'un agent contractuel ne donne pas satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, il convient de le signifier à l'intéressé(e) dès la constatation d'une dégradation dans sa manière de servir, lors d'un entretien.

Un compte rendu de cet entretien devra être établi, signé par l'évaluation et contre signé par l'intéressé(e) puis transmis à dpate.secretariat@ac-reunion.fr.

- Les intéressé(e)s devront obligatoirement prendre connaissance des appréciations formulées sur le document ci-joint, et le signer.

Je tiens à souligner l'importance de cette évaluation qui doit me permettre, d'une part, d'apprécier la qualité des services rendus par les agents et, d'autre part, d'autoriser éventuellement les renouvellements des contrats sur des fonctions similaires, autres ou supérieures.

Je vous invite donc à préciser le détail des missions exercées par chaque agent et de joindre une fiche de poste en complément.

II - Calendrier

Les fiches d'évaluation et les comptes-rendus de l'entretien professionnel accompagnés des fiches de poste devront être retournés **à l'adresse suivante : dpate.secretariat@ac-reunion.fr, au plus tard le 30 juin 2026.**

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général de
région académique, secrétaire général
d'académie

Sandrine INGREMEAU